

LA TUBERCULOSE

PRÉVENTION EN MILIEU CARCÉRAL

ORIGINE DE LA TUBERCULOSE

La tuberculose est une maladie infectieuse provoquée par une bactérie : *Mycobacterium tuberculosis* ou Bacille de Koch. Elle peut atteindre différents organes (reins, os, intestins, méninges...) mais **la forme pulmonaire reste la plus fréquente et la seule contagieuse.**

Quelques chiffres de Santé Publique France (2020)

- 4 606 nouveaux cas en population générale en France
- 64 nouveaux cas en population carcérale

MODES DE TRANSMISSION DE LA MALADIE

Le bacille de Koch se transmet par voie aérienne c'est-à-dire lors de l'inhalation de particules infectieuses émises par un sujet infecté. Les particules infectieuses sont **véhiculées via des sécrétions** : éternuement, toux, souffle.

Le contact avec un sujet infecté devient à risque lorsqu'il est prolongé en milieu confiné : on définit comme étant **cas contact** une personne ayant été exposée pendant une **durée cumulée de 8 heures à moins de 2 mètres d'un sujet infecté.**

Après un contact tuberculeux :

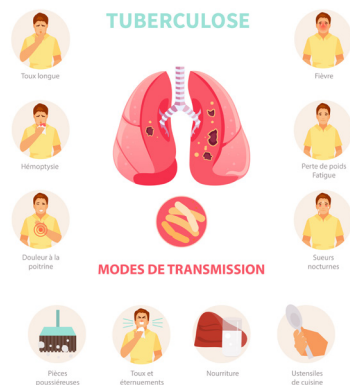
- 70 à 85 % des personnes ne développeront pas d'infection
- 15 à 30 % auront une «infection tuberculeuse latente» : la personne est infectée mais n'a pas de symptôme et n'est pas contagieuse, et cela peut durer à vie
- **Seuls 10 % des personnes infectées vont développer une «tuberculose maladie»**

LES SYMPTÔMES

La tuberculose pulmonaire est de loin la plus répandue, mais il existe d'autres atteintes : ganglionnaires, osseuses, rénales...

Les **principaux symptômes** en cas de «tuberculose maladie» de localisation pulmonaire sont :

- Toux persistante
- Perte de poids
- Fatigue anormale
- Crachats de sang
- Fièvre persistante



TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE

- Lors d'une «**infection tuberculeuse latente**», le traitement n'est pas systématique. Il est proposé au cas par cas aux patients ayant un risque significatif de développer une «tuberculose maladie».
- Lors d'une «**tuberculose maladie**» la prise quotidienne de plusieurs antibiotiques pendant au moins 6 mois est proposée. Le traitement, non ou mal suivi, provoque l'apparition de Bacilles de Koch résistants responsables de forme plus graves.

PRÉVENTION

1. Dépistage des nouveaux détenus arrivants : Un examen médical doit être réalisé à l'USMP (Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire) pour toute entrée de nouveau détenu.

2. Mesures d'isolement : Un malade suspecté de tuberculose nécessite une prise en charge particulière :

- Isolement «AIR»: cellule individuelle, porte fermée, mesures préventives signalées sur la porte
- Déplacements du détenu restreints avec port d'un masque chirurgical
- Port du masque FFP2 pour le personnel pénitentiaire : le masque doit être mis et ajusté avant d'entrer en contact avec le malade et retiré après la sortie de contact
- Lavage des mains avant et après le positionnement et le retrait du masque
- Aération préconisée de la cellule 2h par jour
- Elimination des déchets : les masques, mouchoirs, serviettes... doivent être éliminés via les sacs DASRI

3. La vaccination

L'efficacité protectrice du vaccin antituberculeux (BCG) est estimée à **50 % chez les sujets non immunodéprimés pour les tuberculoses maladies** et à **80 % pour les formes graves**. L'obligation de vaccination par le BCG a été suspendue pour les professionnels des établissements pénitentiaires (décret du 27/02/19).

4. Enquête autour d'un cas

S'il est nécessaire de réaliser une enquête, elle est organisée par le **CLAT (Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse)**, en coordination avec l'USMP, le service de médecine de prévention, et la direction de l'établissement pénitentiaire.

Coordonnées du Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse de Vaucluse

Centre hospitalier Avignon - Service du Dr Lorente
305 rue Raoul Follereau - 84 000 AVIGNON
04 32 75 37 07 - santepublique@ch-avignon.fr



L'AIST 84,
des experts en prévention et santé au travail à votre service



Médecin du travail



*Conseiller.e en
prévention*



*Assistent.e social.e
en santé au travail*



Ergonome



Toxicologue



*Assistent.e
médical.e*



*Infirmier.e de
santé
au travail*



Psychologue

Pour toute question, contactez votre médecin du travail

04 32 40 52 60
CONTACT@AIST84.FR
WWW.AIST84.FR

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

f www.facebook.com/aist84

in www.linkedin.com/company/aist-84/

🐦 Twitter.com/aist_84

AIST 84 – 40 rue François Premier – 84 000 Avignon